

DELIBERATION DD2025_019

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	59
Votants	75
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 14 février 2025

LE 20 février 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CHAMIERS - FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS RÉSIDENTIELS TRANCHE 3

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. PROTANO, M. REYNET, M. TALLET, M. BELLOTEAU, Mme LANDON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à Mme FAURE
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. MARC donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. DELCROS donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. MOTARD

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CHAMIERS - FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS RÉSIDENTIELS TRANCHE 3

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'un des principaux enjeux du projet de renouvellement urbain (PRU) de Chamiers est de désenclaver le quartier ce qui implique de restructurer le maillage routier, cyclable et piéton intra et extra quartier.

Que l'intégralité de ce volet « mobilité douce et espaces publics » du PRU a été confié par la commune de Coulounieix-Chamiers au Département de la Dordogne, lequel assure la co-maîtrise d'ouvrage avec la commune par convention. Il en assure ainsi le préfinancement intégral et l'obtention des subventions en perception directe.

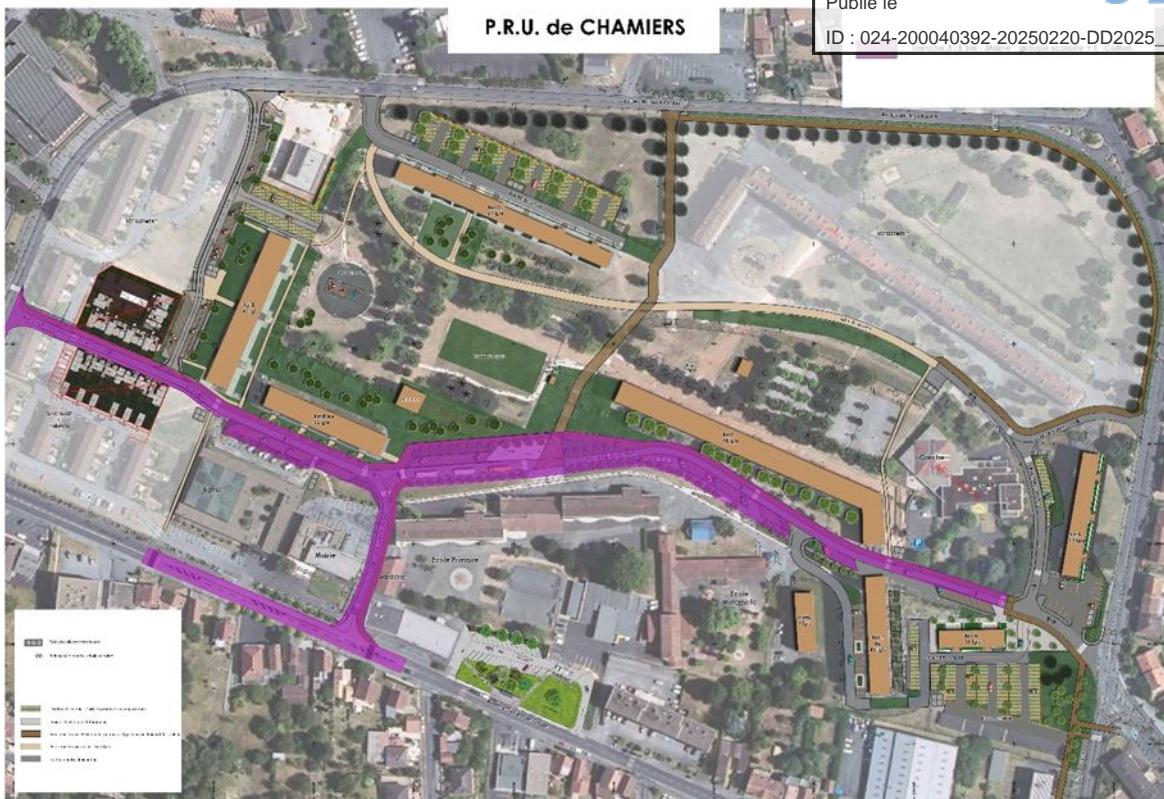
Que dans son règlement d'intervention en faveur des quartiers prioritaires voté le 28 mai 2015 et maintenu pour la période 2024-2030 (délibération du 14/11/2024), Le Grand Périgueux a prévu d'accompagner ce type d'opérations d'investissement de requalification des espaces publics à hauteur de 20 % maximum (hors acquisition et travaux de voirie).

Que cette participation prévisionnelle du Grand Périgueux est mentionnée dans la convention et l'avenant 1 signés avec l'ANRU et reste soumise à une demande formelle de subvention à chaque opération, dans la limite de 764 063 € au global sur les espaces publics, toutes opérations confondues.

Considérant que le Département a sollicité une subvention de 7 680,08 € auprès du Grand Périgueux sur l'opération Tranche 3 « aménagement des abords résidentiels » qui comprend :

- La requalification de toute la voirie Eugénie Cotton avec l'élargissement des trottoirs, la création de la voie cyclable et la création de stationnements perméables végétalisés.
- Le prolongement de la rue Eugénie Cotton pour ressortir sur le Boulevard Jean Moulin.
- La mise en sens unique de la rue Venta de Banos.
- La création d'un parvis devant l'école élémentaire Eugène Leroy.

Que le projet est conforme au descriptif de l'opération tel que mentionné dans la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers signée en juin 2019.



Que le plan de financement prévisionnel de cette opération « Aménagement des abords résidentiels Tranche 3 » est le suivant :

Coût de l'opération en €	Montant HT : 486 153,16 €	Montant TTC : 583 383,76 €
--------------------------	----------------------------------	-----------------------------------

Dépenses HT	Montant	Ressources	Montant	%
Aménagements routiers	359 267,19 €	Ville de Coulounieix-Chamiers	177 058,16 €	3,4 %
Aménagements piétons, cyclables et paysagers	126 885,97 €	CA Le Grand Périgueux	7 680,08 €	2,5 %
		Etat	97 230,63 €	20 %
		ANRU	204 184,29 €	42 %
Total	486 153,16 €	Total	486 153,16 €	100 %

Considérant que le coût total des travaux est estimé à 486 153,16 €, 126 885,97 € porteront sur les déplacements en modes doux (piétons et cyclables) et les aménagements paysagers, donc éligibles au règlement d'intervention du Grand Périgueux en faveur des quartiers prioritaires qui prévoit un maximum de 20% sur ce type de dépenses (hors routes).

Que la participation du Grand Périgueux a été estimée à **7 680,08 €** et inscrite à cette hauteur dans la convention et l'avenant 1 signés avec l'ANRU (FAT n°24 - 0001- 003). Elle constitue un plafond et pourra être réajustée en cas de baisse du coût d'opération.

Que la subvention s'inscrit dans l'autorisation de programme ID:024-200040392-20250220-DD2025_019-DE investissements indirects du Grand Périgueux sur les aménagements du quartier dans le cadre du PRU.

Que le versement de la subvention au Département sera effectué dans la limite des crédits de paiements votés chaque année et sur présentation des justificatifs de factures.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide la participation financière du Grand Périgueux pour la 3ème tranche de travaux d'aménagement des abords résidentiels du quartier de Chamiers conformément aux engagements de la convention avec l'ANRU ;
- Accorde une subvention d'investissement d'un montant de 7 680,08 € au Département ;
- Valide les modalités de paiement proposées.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 17/03/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/03/2025	Périgueux, le 17/03/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 